

Or, elle ne m'a été adressée, du moins je ne l'ai reçue, ni hier, ni aujourd'hui.

Ce n'est que par l'entremise d'un ami que je suis prévenu de votre agression, et je n'ai que peu de minutes pour y répondre.

Encore, ne puis-je le faire à votre satisfaction : car, vous demandez que *d'aujourd'hui à dimanche*. j'invite Son Excellence, Monseigneur le délégué apostolique, à confirmer ou à contredire les accusations que vous portez contre moi.

Il suff de mettre au jour de tels procédés, pour démontrer jusqu'à quel point manquent d'honnêteté ou de sérieux ceux qui les emploient au service de la cause qu'ils défendent.

On cherche sans doute par ce moyen, à se prévaloir contre moi et contre les adversaires politiques, de l'impossibilité où je suis de faire en un jour ce qui demanderait peut être plusieurs semaines de correspondance avec Monseigneur le Délégué.

Heureusement que, dans la présente cause, il n'est pas besoin de l'intervention de Monseigneur Merry del Val pour trancher le différend que vous venez de faire surgir entre nous.

J'ai donné, dimanche dernier, quelques explications en chaire, sur le mandement de Monseigneur l'Administrateur de Québec touchant les élections.

Vous en extrayez deux propositions dont la première est tout à fait défigurée. Ce n'est peut-être point votre premier méfait sous ce rapport : en tout cas, la méthode que vous suivez en cette circonstance ressemble fort à celle que l'*Electeur* a longtemps mise en pratique à l'égard du clergé et des évêques, et plus particulièrement à l'égard de Monseigneur l'évêque de Chicoutimi.

Je n'ai jamais prétendu, ni en chaire ni ailleurs, bien que vous en puissiez dire, que Monseigneur Merry del Val avait approuvé le dernier mandement de Monseigneur l'évêque de Trois-Rivières.

Mais j'ai affirmé, comme l'ont fait du reste bien d'autres avant moi, que Sa Grandeur Monseigneur Laflèche ne pouvait publier un document de cette importance, lorsque la question des écoles de Manitoba était particulièrement commise à la juridiction du délégué papal, sans s'être préalablement entendu avec Son Excellence sur ce point, *ce que je maintiens encore et en pleine connaissance de cause.*

De fait, le délégué n'a jamais eu à donner ou à refuser son